

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 185 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile Bonthoux - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Christian BURLE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Marie-France DROPY - OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY - VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Patrick BORÉ représenté par Jean-Pierre SERRUS - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Maurice CHAZEAU - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Michel AZOULAI - Henri CAMBESSEDES représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Jean-Louis CANAL représenté par Gaëlle LENFANT - Gaby CHARROUX représenté par Marc POGGIALE - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bernard JACQUIER - Auguste COLOMB représenté par Henri PONS - Sandra DALBIN représentée par Didier PARAKIAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Philippe DE SAINTDO représenté par Irène MALAUZAT - Jean-Claude DELAGE représenté par Yves MORAIN - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Frédéric DOURNAYAN représenté par Marie-Louise LOTA - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Jean-Christophe GROSSI représenté par Jacques BOUDON - Garo HOVSEPIAN représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Jean-Claude FERAUD - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Bernard DESTROST - Albert LAPEYRE représenté par Xavier MERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Muriel PRISCO - Laurence LUCCIONI représentée par Virginie MONNET-CORTI - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Pascal MONTECOT représenté par Roland GIBERTI - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Michel ILLAC - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGEAC - Julien RAVIER représenté par Isabelle SAVON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Richard MIRON - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Laurent COMAS - Eric DIARD - Hélène GENTE-CEAGLIO - Georges MAURY - Michel MILLE - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Eric SCOTTO - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 036-2694/17/CM

■ Approbation de la mise en autorisation de programme des opérations d'investissement au Budget Principal
MET 17/4587/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n° HN 021-049/16/CM du 7 avril 2016, le Conseil de la Métropole a adopté son Règlement Budgétaire et Financier (RBF) prévoyant que toutes les dépenses d'équipement soient liées à une autorisation de programme (AP) et que les crédits de paiement (CP) soient votés par opération.

Avant la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence, aucune dépense d'équipement n'était gérée ainsi sur le territoire Istres-Ouest Provence. Dès lors, un travail de recensement des dépenses d'équipement engageant la collectivité (conventions, marchés, fonds de concours, délibérations, etc.) a été effectué pour les intégrer dans la programmation de la Métropole.

Chaque engagement juridique a fait l'objet d'un rattachement à un programme, à une autorisation de programme et à une opération budgétaire.

Ainsi, une programmation pluriannuelle des investissements du territoire Istres-Ouest Provence a pu aboutir en fonction des engagements déjà effectués et des dépenses prévues pour terminer les projets comme suit :

Programme 01 Gestion de l'administration AP 17501 A BP- GESTION DE L'ADMINISTRATION

- 2017503500, Réalisation, aménagement et réhabilitation des bâtiments

Cette enveloppe finance les dépenses d'investissement afférentes aux bâtiments dédiés au fonctionnement du territoire Istres-Ouest Provence.

MONTANT	CP 2017	CP 2018
1 976 841,43 €	1 576 841,43 €	400 000,00 €

- 2017503800, Acquisition de matériels, mobiliers, véhicules et autres

Cette enveloppe finance les dépenses de mobiliers, matériels et véhicules nécessaires au fonctionnement du territoire Istres-Ouest Provence.

MONTANT	CP 2017	CP 2018
3 004 610,00 €	1 679 610,00 €	1 325 000,00 €

Programme 01 Gestion de l'administration AP 17501 C RA - GESTION DE L'ADMINISTRATION

- 2017503700, Acquisition de matériels, mobiliers, véhicules et autres (budget Régie Action Sociale)

Cette enveloppe finance les dépenses de mobiliers, matériels et véhicules nécessaires au fonctionnement de la Régie d'Action Sociale.

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

MONTANT	CP 2017	CP 2018
38 000,00 €	15 000,00 €	23 000,00 €

Programme 01 Gestion de l'Administration AP N° 17501 D CO - GESTION DE L'ADMINISTRATION

- 2017503900, Acquisition de matériels, mobiliers, véhicules et autres (budget Déchets)

Cette enveloppe finance les dépenses de mobiliers, matériels et véhicules nécessaires au fonctionnement de la Régie des Déchets.

MONTANT	CP 2017	CP 2018
2 280 000,00 €	665 000,00 €	1 615 000,00 €

Programme 03 Action de développement économique AP N° 17503 A BP - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 2017502000, Mandat d'études extension Clésud

Etudes pré-opérationnelles pour le développement d'une nouvelle plateforme logistique en continuité de CLESUD 1.

MONTANT	CP 2017	CP 2018
235 200,00 €	180 000,00 €	55 200,00 €

- 2017502300, Participations diverses

Cette enveloppe vise à participer aux projets liés au développement économique du territoire Istres-Ouest Provence et répondent aux exigences en matière de développement durable, transition énergétique et création d'emplois.

MONTANT	CP 2017	CP 2018
687 580,00 €	287 580,00 €	400 000,00 €

Programme 06 Urbanisme et Foncier AP N° 175060 BP - URBANISME ET FONCIER

- 2017501300, Foncier

Acquisitions de réserves foncières dans le cadre de projets d'aménagements et de développement du territoire Istres-Ouest Provence. Acquisition de terrains d'assiettes d'équipements publics relevant de la compétence de la Métropole.

MONTANT	CP 2017	CP 2018	CP 2019
14 334 575,16 €	3 212 532,16 €	7 398 093,00 €	3 723 950,00 €

- 2017501400, Etudes d'aménagement

Etudes pré-opérationnelles pour des projets d'aménagement à vocation habitat. Enveloppe prévisionnelle liée aux études de planification et d'urbanisme relevant de la compétence de la Métropole ou du Conseil de Territoire. Participation à des études de projets de voirie pour le développement du territoire Istres-Ouest Provence.

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

MONTANT	CP 2017	CP 2018
672 216,20 €	402 216,20 €	270 000,00 €

- 2017501500, Participations diverses

Participation à la réalisation d'infrastructure et d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage Etat ou concédé.

MONTANT	CP 2017	CP 2018
3 666 049,00 €	2 877 441,00 €	788 608,00 €

- 2017501600, Projet d'aménagement urbain et paysager secteur Gare Pôle multimodal à Miramas

Projet multi-sites avec la mise en œuvre d'un pôle d'échanges multimodal intégré dans un projet d'aménagement urbain mixte (habitat, commerces, tertiaires, etc.).

MONTANT	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
3 606 401,80 €	1 920 401,80 €	686 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €

Programme 07 Transports Urbains AP N° 175070 BP – Transports Urbains

- 2017504000, Participation aux travaux d'aménagement de la gare de Miramas

Co-financement des études et travaux relatifs à la réhabilitation du bâtiment gare de Miramas sous maîtrise d'ouvrage Région et SNCF gares et connexions (dossier en lien avec le projet d'aménagement urbain et paysager secteur Gare Miramas).

MONTANT	CP 2017	CP 2018	CP 2019
490 500,00 €	10 500,00 €	180 000,00 €	300 000,00 €

Programme 09 Politique du logement AP N° 175 240 BP - POLITIQUE DU LOGEMENT

- 2017501100, Politique de l'habitat

Dispositifs d'aides et d'accompagnement au parcours résidentiel, d'aides aux bailleurs dans le cadre de la création et/ou de la rénovation énergétique de logements sociaux.

MONTANT	CP 2017	CP 2018
2 725 335,00 €	872 337,00 €	1 852 998,00 €

- 2017501200, Rénovation urbaine

Le quartier de la Maille II ainsi que le Mercure ont été retenus par l'ANRU dans la liste des quartiers d'intérêt national. Il s'agit de solder l'opération initiale liée au programme de rénovation urbaine du quartier la Maille II.

MONTANT	CP 2017	CP 2018	CP 2019
1 842 595,00 €	1 293 674,00 €	155 204,00 €	393 717,00 €

Programme 10 Déchets AP N° 175100 CO – DECHETS

- 2017503400, Réalisation, aménagement et réhabilitation déchetteries,

Cette enveloppe finance les investissements nécessaires pour la mise en conformité et la pérennisation des déchetteries du territoire Istres-Ouest Provence mais également la réalisation de nouvelles déchetteries rendue nécessaire par l'accroissement de la population.

MONTANT	CP 2017	CP 2018
1 562 116,00 €	909 558,00 €	652 558,00 €

Programme 14 : Voirie Métropolitaine AP N° 175140 BP Voirie territoire Istres-Ouest Provence

- 2017500100, Opérations d'aménagements sur le territoire de Cornillon-Confoux

Le village de Cornillon-Confoux est un exemple remarquable d'architecture rurale provençale avec ses ruelles étroites, desservant des maisons en pierres sèches. Le programme d'aménagement de voirie, vise à poursuivre la mise en valeur du Centre Ancien du village par la création de chaussées pavées, la mise en place de fontaines, mais également l'aménagement de nouveaux quartiers.

MONTANT	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
2 072 600,00 €	1 430 506,00 €	216 705,00 €	225 389,00 €	200 000,00 €

- 2017500200, Opérations d'aménagements sur le territoire de Fos-sur-Mer

Le réseau de voirie de la commune de Fos-sur-Mer est très étendu. La ville s'est développée dans le respect de son patrimoine naturel et historique et s'étend en longueur du Nord au Sud. L'aménagement urbain de son territoire privilégie la qualité du cadre de vie et la mise en valeur des espaces naturels notamment par des travaux de réfection de voirie et réseaux divers sur l'ensemble du territoire de la commune.

MONTANT	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
14 261 987,02 €	7 538 932,02 €	2 874 063,00 €	2 564 496,00 €	1 284 496,00 €

- 2017500300, Opérations d'aménagements sur le territoire de Grans,

La réalisation de divers travaux de voirie vise à répondre aux exigences de mise en sécurité et de confort de certaines voies par un aménagement des trottoirs et en dissimulant les réseaux secs et le réseau pluvial afin de rendre le centre du « village » plus accessible.

MONTANT	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
6 277 454,62 €	3 214 514,62 €	879 750,00 €	1 091 595,00 €	1 091 595,00 €

- 2017500400, Opérations d'aménagements sur le territoire d'Istres,

Le réseau de voirie de la commune d'Istres étant très étendu, de nouveaux projets sont en cours de développement afin de répondre aux exigences de mise en sécurité et d'accroissement de la population. De plus, suite à la modification du PLU, et afin de répondre à l'urbanisation de certains quartiers, des travaux d'aménagement de voirie et de création d'assainissement collectif ont été programmés, notamment sur le quartier du Tour de l'Etang de l'Olivier ainsi que sur le secteur Rassuen Lavalduc.

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

MONTANT	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
42 260 467,42 €	15 017 026,42 €	11 195 929,00 €	10 190 456,00 €	5 857 056,00 €

- 2017500500, Opérations d'aménagements sur le territoire de Miramas

La commune de Miramas dispose d'un réseau viaire très étendu qui nécessite des travaux réguliers. Des réfections de voirie sont donc nécessaires pour l'amélioration de la sécurité et le cadre de vie. De plus, suite à la création du village des Marques, plusieurs opérations de requalification des voies sont prévues.

MONTANT	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
38 303 929,08 €	17 226 236,08 €	9 261 598,00 €	5 027 279,00 €	6 788 816,00 €

- 2017500600, Opérations d'aménagements sur le territoire de Port-Saint-Louis-du-Rhône

Afin de poursuivre la rénovation des voiries vieillissantes de ce territoire très étendu, des travaux de réaménagement des voies principales sont programmés chaque année. Sont prévus notamment les travaux de la réfection complète des voiries et réseaux de l'Avenue du Port, qui dessert l'entrée de la ville pour mener au nord où se situe le cœur portuaire de la commune.

MONTANT	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
16 187 880,51 €	5 056 708,51 €	4 080 872,00 €	3 525 150,00 €	3 525 150,00 €

- 2017500700, Aménagements divers

Ces travaux concernent la création ou la requalification d'espaces publics dans le cadre de l'aménagement et du développement du territoire Istres-Ouest-Provence.

MONTANT	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
10 624 345,00 €	2 950 664,00 €	1 000 000,00 €	5 662 099,00 €	1 011 582,00 €

Programme 15 Autres services d'intérêt métropolitain AP N° 175151 BP - CULTURE

- 2017500800, Participation d'équipement régie culturelle

Afin de permettre à la régie Scènes et Cinés Ouest Provence chargée de la gestion du Spectacle Vivant et du cinéma sur le territoire Istres-Ouest Provence d'assurer ses missions en faveur des usagers, une subvention d'équipement est allouée en vue d'acquérir différents matériels nécessaires à son activité.

MONTANT	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
700 000,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €

- 2017500900, Réalisation, aménagement, et réhabilitation de bâtiments

Cette enveloppe finance les travaux de réalisation, mise en conformité et pérennisation des bâtiments culturels notamment la création d'une nouvelle médiathèque.

MONTANT	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
23 696 116,49 €	3 413 362,49 €	4 463 271,00 €	6 759 483,00 €	9 060 000,00 €

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

Programme 15 Autres services d'intérêt métropolitain AP N° 175152 BP - SPORT

- 2017501000, Réalisation, aménagement, et réhabilitation de bâtiments

Cette enveloppe finance les travaux de réalisation, mise en conformité et pérennisation des bâtiments sportifs. Elle comprend notamment le solde d'exécution de la Halle couverte d'athlétisme sur Miramas.

MONTANT	CP 2017	CP 2018
12 303 162,31 €	8 412 781,31 €	3 890 381,00 €

Programme 22 Aide aux communes AP N° 175220 BP - AIDE AUX COMMUNES

Subventions d'équipement versées aux communes membres afin de financer la construction, la réhabilitation ou l'acquisition de bâtiments.

- 2017501700, Fonds de concours sur le territoire de Grans

MONTANT	CP 2017	CP 2018
1 428 533,00 €	429 933,00 €	998 600,00 €

- 2017501800, Fonds de concours sur le territoire d'Istres

MONTANT	CP 2017	CP 2018	CP 2019
9 063 350,00 €	3 990 200,00 €	4 576 550,00 €	496 600,00 €

- 2017501900, Fonds de concours sur le territoire de Port-Saint-Louis-du-Rhône

MONTANT	CP 2017	CP 2018
390 000,00 €	165 000,00 €	225 000,00 €

- 2017504100, Fonds de concours sur le territoire de Cornillon-Confoux

MONTANT	CP 2017	CP 2018	CP 2019
829 030,00 €	100 000,00 €	643 200,00 €	85 830,00 €

- 2017504200, Fonds de concours sur le territoire de Fos-sur-Mer

MONTANT	CP 2017	CP 2018
750 000,00 €	375 000,00 €	375 000,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du 7 avril 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant approbation de son Règlement Budgétaire et Financier.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver la programmation des opérations d'investissement du territoire Istres-Ouest Provence ;
- Qu'il sera nécessaire d'inscrire les crédits de paiement afférents aux exercices budgétaires concernés ;

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la traduction des dépenses d'équipement engagées en programmation pluriannuelle des investissements, en programme, en autorisation de programme et en opérations d'investissement énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Les crédits de paiement nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2017 et suivants de la Métropole.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017